

Juin 2011 : AG de VIVA un an après !

Edito du secrétaire général, Dr Louis Reymondon

L'Assemblée Générale de VIVA, qui s'est tenue en plein air le 16 juin 2011, de 18h00 à 21h00, à la Base ULM de Fréjus, au cœur des territoires inondés de la Basse Vallée de l'Argens (BVA), a bien atteint son but mais pas encore ses objectifs :

SON BUT :

- Atmosphère grave et recueillie pour la "minute de silence" due aux victimes ;
- Présence massive des sinistrés (280 sièges occupés et nombreuses personnes debout) ;
- Présence solidaire des associations sœurs de la Dracénie et de France-Inondations ;
- Présence des Chambres consulaires (CCI, CMA, CA, SAFER 24/06/11 -) et des Organismes professionnels (Union patronale, unions de commerçants, syndicats agricoles, offices de tourisme, etc.) ;
- Participation des médiateurs d'assurances agréés par la Préfecture du Var ;
- Interventions des acteurs institutionnels présents ou représentés : Etat, Parlement, Conseil Régional, Municipalités des 4 communes sinistrées en BVA ;
- Approbation à l'unanimité des opérations statutaires et de la motion de VIVA ;
- Ambiance conviviale du buffet champêtre autour du verre de l'Amitié ;
- Message bien relayé par la presse locale : *"L'essentiel n'est pas réglé"*.

SES OBJECTIFS :

Tous les intervenants de cette Assemblée ont exprimé le besoin, après une telle catastrophe, d'une structure fédérative, dotée de moyens financiers et d'un pouvoir de décision opérationnelle :

- Le Conseil Général serait sans doute le bon niveau de suivi et de coordination s'il en avait la volonté politique. Son Président s'étant excusé, les sinistrés attendaient l'engagement des conseillers réélus dans les cantons de Fréjus et du Muy. Leur absence remarquée a laissé un trou à ce tableau de démocratie participative et de cohésion solidaire. La question reste posée.
- Le directeur de cabinet du Préfet a bien annoncé la création prochaine d'un Syndicat Mixte de la Nartuby. Mais l'importance des travaux exigera d'énormes investissements, un phasage de long terme, une juste répartition des charges après des procédures d'appels d'offres contraignantes. La collectivité n'en aura jamais les moyens et ce n'est pas à elle de supporter seule les conséquences d'une catastrophe naturelle exceptionnelle. C'est à l'Etat d'intervenir au nom de la solidarité nationale, comme il a financé, en 1945, la reconstruction du pays par les "dommages de guerre". L'Etat doit trouver des fonds de circonstances.

- Si donc, après un an, le Conseil Général ne semble pas pouvoir s'engager résolument dans la mise en œuvre d'un Plan d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI), quel autre chef d'orchestre aurait-il plus de capacité à mettre en musique ces mesures d'urgence ? C'est, sans aucun doute, l'Autorité Préfectorale, à travers un Etablissement Public d'Aménagement Rural et Forestier (EPARF). Avec quels financements ?

- Pour le Var, comme pour les autres départements français sinistrés, ce sera au Gouvernement de mobiliser des fonds spéciaux nécessaires à la protection des personnes et des biens. VIVA réclame la création d'une Mission d'Information Parlementaire pour s'emparer du problème, instruire le dossier dans tous ses détails et en porter les conclusions au Chef de l'Etat. Ce sont là des choix politiques et budgétaires d'intérêt national à faire en connaissance de cause.

- Sur la nature des travaux et leurs priorités, le député maire de Saint-Raphaël a exprimé la nécessité de mettre en œuvre sur le cours des affluents de l'Argens, un programme de construction de retenues collinaires, bassins écrêteurs et ralentisseurs de crue, sans s'égarer dans des "études" coûteuses dont les préconisations n'ont jamais pleinement abouti.

- Une indispensable culture du risque

Au vu de la nouvelle crue de la Nartuby, le 4 juin dernier, la priorité absolue c'est encore l'alerte. Les plans de sauvegardes communaux doivent être coordonnés, mis en œuvre et portés à la connaissance du public par des exercices, des pédagogies et des moyens de communication de l'information fiables, sûrs et contrôlés. Avant les mobiles et sans électricité les sirènes marchaient à la manivelle !

- Une publication rapide des PPRI

Les zones à risque devront faire l'objet d'une cartographie "arc-en-ciel", c'est-à-dire nuancée en fonction des conditions d'usage et d'habitation. Pour que ces dispositions soient raisonnablement opposables, une réflexion approfondie doit être conduite en amont de leur prescription avec tous les acteurs concernés de la vie publique, y compris les associations de sinistrés et de protection de l'environnement. Ce n'est qu'à cette condition que seront établis, en conséquence, des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) raisonnés et adaptés. Des modes de constructions innovants seront à proposer pour le confort et la sécurité des habitants et des exploitations.

Dans cet esprit de responsabilité et de partage entre tous, il reste du pain sur la planche !

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens